



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 octobre 2020

Objet de la délibération

**EXTENSION DES TERRASSES DES COMMERCES JUSQU'A LA FIN DE L'ANNEE
2020**

Le vingt neuf octobre deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Frédéric TOUSSAINT, Philippe PERRONNO, Martine JOURDAIN, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Michèle LE BAIL, Christian LE BOULAIRE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Marie-Françoise CÉREZ à Valérie MAHÉ, Peggy CACLIN à Yves GUYOT, Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF, Jacques KERZERHO à Joël TRÉCANT, Gwendal HENRY à Julian PONDAVEN, Catherine JULÉ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame DOLLÉ Michèle** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2020.10.015

EXTENSION DES TERRASSES DES COMMERCES JUSQU'A LA FIN DE L'ANNEE 2020

Rapporteur : Yves DOUAY

Depuis la sortie du confinement en mai 2020, les terrasses de certains commerces (bars et restaurants) ont pu être agrandies gratuitement afin de compenser la perte d'espace à l'intérieur des établissements au vu des normes sanitaires à mettre en place. Cette décision fait suite à une délibération en date du 2 juillet 2020 suivie d'arrêtés individuels de Monsieur le Maire en date du 28 mai 2020.

L'association des commerçants a adressé un courriel en mairie le 25 septembre dernier afin d'étendre cette autorisation de la période jusqu'au 30 octobre 2020 car la situation actuelle risque de se tendre encore et peut-être contraindre certains à fermer plus tôt. Par ailleurs, pour des raisons sanitaires, il semble judicieux que les clients puissent consommer en terrasse plutôt qu'à l'intérieur des commerces si le temps le permet.

Monsieur le Maire suggère même d'autoriser ces extensions de terrasses jusqu'à la fin de l'année 2020 et chaque commerçant jugera de l'opportunité de sortir ou non son mobilier.

L'autre question qui se pose est celle de la perception de la redevance d'occupation du domaine public. La délibération du Conseil Municipal du 2 juillet accordait la gratuité des extensions de terrasses jusqu'au 15 septembre mais pas au-delà.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 juillet 2020,
Vu les arrêtés individuels du Maire signés au mois de mai et juin 2020,
Vu la demande de l'association « Hennebont Commerces pour demain » en date du 25 septembre 2020,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 5 octobre 2020,
Vu la présentation de ce point en Commission Ressources le 12 octobre 2020,
Vu le contexte sanitaire,
Vu le présent rapport,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** l'extension des terrasses jusqu'au 31 décembre 2020 dans les mêmes conditions que celles accordées par délibération du 2 juillet 2020,
- ➔ **DIT QUE** cette occupation s'établira à titre gratuit.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
André HARTEREAU